

info **étiers**

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE



DOSSIER

CFA LUCIEN MAINGUET

20 ans d'apprentissage

FORMATION

Habilitation électrique

ÇA VOUS CONCERNE

La semaine de l'artisanat
en images

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

Évolution de la démarche
Calsol



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie



LA PROVINCE SUD AIDE LES ENTREPRISES

Les secteurs concernés

1
**ÉCONOMIE
GÉNÉRALE**

2
**ÉCONOMIE
VERTE**

3
**ÉCONOMIE
RURALE**

4
**ÉCONOMIE
MARITIME**



Les dispositifs de la province Sud

CASE

CODE DES AIDES POUR
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

SudInnovation
FONDS D'AMORÇAGE
en partenariat avec **bpi**france

FGPS

FONDS DE GARANTIE
DE LA PROVINCE SUD

 **PromoSud**
Société de Financement et de Développement de la province Sud

Renseignez-vous :

1 2

**DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI (DEFE)**

30, route de la Baie-des-Dames
Ducos Le Centre et Le Forum du Centre
Tél. **23 28 30** - defe.contact@province-sud.nc

3 4

**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT RURAL (DDR)**

6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. **20 38 00** - ddr.contact@province-sud.nc

province-sud.nc



La province Sud agit pour vous



Sommaire



ACTUS

4

FORMATIONS CMA

12

Agenda

Habilitation électrique

APPRENTISSAGE

16

Boulangerie

INFORMATIQUE ET INTERNET

18

BON À SAVOIR

21

Les échéances fiscales et sociales

Les aides à l'embauche

Salaires minimum et valeur du point

DOSSIER

27

CFA Lucien Mainguet

20 ans d'apprentissage

ÇA VOUS CONCERNE

34

La semaine de l'artisanat en images

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

36

Évolution de la démarche Calsol

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

38

SAVOIR-FAIRE

39

Lovaina Guirao, créatrice de parfums

Luc Lienart, créateur en matériaux composites

ENTREPRISES À VENDRE

42

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex

Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc

Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié

Audrey Poabaty

BP 155 - 98822

Tél. : 42 74 82

Fax : 42 74 11

poindimie@cma.nc

Koné

Soukaïna Pesce

Belinda Mathelon

BP 641 - 98860

Tél. : 47 30 14

Fax : 47 30 17

kone@cma.nc

Koumac

Arielle Pindon

BP 127 - 98850

Tél. : 47 68 56

Fax : 47 63 64

koumac@cma.nc

La Foa

Christian Fuzivala

BP 56 - 98880

Tél. : 46 52 86

Fax : 46 52 88

lafoa@cma.nc

Apprentissage L'investissement gagnant

Depuis 20 ans, le CFA Lucien Mainguet a formé en alternance plus de 2 000 jeunes, âgés de 16 à 25 ans, aux métiers de l'artisanat. Avec ses 17 ateliers de pratique, le CFA est un outil unique dans la zone Pacifique. Il garantit la qualification des futurs salariés et chefs d'entreprise, dans cinq pôles d'activité : automobile, alimentation, métiers du bâtiment, soin du corps et production.

Depuis 20 ans, la formule de l'apprentissage, traditionnelle dans nos métiers, a fait ses preuves et a de beaux jours devant elle. L'extension de notre Centre de Formation de Nouville en est l'illustration concrète.

L'apprentissage est un outil au service de nos entreprises. Avec des besoins exprimés en main d'œuvre qualifiée, la formation d'un apprenti est un investissement gagnant pour l'artisan : les apprentis d'aujourd'hui sont les professionnels et les repreneurs de demain.

L'apprentissage est un sésame vers l'emploi pour les jeunes. À l'heure où l'on s'interroge sur le devenir d'une partie de notre jeunesse, le Centre de Formation Lucien Mainguet permet chaque année à plusieurs centaines de Calédoniens d'apprendre un savoir-faire, d'acquiescer un savoir-être, bref de prendre leur vie en main, avec à la clé un diplôme et un emploi. **L'apprentissage est incontournable pour notre pays.** Alors que la formation, le rééquilibrage et l'emploi local sont parmi les priorités de nos décideurs, l'apprentissage répond de façon pragmatique au besoin de construction de la Nouvelle-Calédonie. L'apprentissage est une richesse. Un constat plus que jamais d'actualité !

Le Président

Daniel Viramoutoussamy

Le certificat électronique, c'est quoi ?

La CMA proposera prochainement aux artisans de bénéficier d'un certificat électronique afin de faciliter leurs démarches administratives et commerciales en ligne.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une carte d'identité électronique, communément appelée « signature électronique », matérialisée sous forme de clé USB.

Que permet-il ?

- De signer des documents d'un simple clic de souris
- De s'identifier sur Internet

Tous les documents signés ont valeur d'original et n'ont donc pas forcément besoin d'être imprimés.

Pour quelle utilité ?

- Réponse dématérialisée aux appels d'offres de marchés publics (www.marchespublics.nc/portal/page/portal/nauteo)
- Démarches administratives en ligne
- Démarches commerciales (envoi par internet de devis, factures ou autres documents commerciaux authentifiés par le certificat électronique)
- Simplification de l'archivage des documents de l'entreprise

Pour obtenir plus de renseignements sur le certificat électronique et savoir comment l'obtenir, contacter Diane Blanchard, conseillère TIC au 28 41 42 ou par email espace.communication@cma.nc

La DTE édite une étude sur la menuiserie

Le secteur de la fabrication de menuiseries aluminium est qualifié d'accidentogène, c'est pour cette raison que la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE) a réalisé une étude sur les risques professionnels dans ce secteur auprès de 20 entreprises, regroupant 303 salariés. Les risques inhérents à cette activité sont essentiellement liés au port de charges, aux postures, au bruit et à la pression de travail. Si l'esprit de sécurité n'est pas encore généralisé dans ce secteur (du fait d'un manque d'outils de management et de chiffres, et d'un turn-over soutenu notamment), de nombreuses actions de prévention/protection ont déjà été mises en œuvre et doivent être étendues et pérennisées : port d'équipements de protection individuelle, désignation d'un référent « sécurité » ou HSE (Hygiène Sécurité Environnement), évaluation des risques professionnels ou EvRP. Une mise à jour de l'étude est programmée d'ici fin 2014.



Ce guide de sécurité vous informe officiellement sur les risques encourus et les dispositions à prendre

Appel à concours !

Artisans, commerçants de proximité, participez au premier concours « Florilège des enseignes calédoniennes ». Destiné à récompenser les 3 plus belles enseignes calédoniennes pour leur texte et leur graphisme, le jury examinera les photos d'« enseignes d'activité » à faire parvenir avec vos coordonnées au plus tard le **15 octobre 2013**. L'enseigne d'activité est un visuel à caractère informatif, publicitaire et décoratif présentant l'activité du commerçant ou de l'artisan. Le texte de l'enseigne doit être rédigé en français ou en langues océaniques du pays, sans mots étrangers, ni anglicismes, et doit être porteur de sens. Le jury de sélection est composé de trois représentants de l'Office de tourisme, de la CCI et de la CMA.

Ce concours est organisé par l'alliance CHAMPLAIN, association de défense et de promotion de la langue française et des langues océaniques en Nouvelle-Calédonie.

Contact : 24 11 59 et alliance.champlain@offratel.nc



Déclarations en ligne : mode d'emploi

Pour déclarer la liasse IS, la TSS, le BAV IS, rendez-vous sur www.impots.nc et cliquez sur « Créez votre compte »

- 1/ Créez votre compte en remplissant le formulaire.
- 2/ Rentrez votre identifiant et mot de passe, que vous aurez renseigné précédemment dans le formulaire, et cliquez sur « Connectez-vous ». S'abonner aux téléservices « vos démarches fiscales en ligne » en cliquant sur « M'abonner », saisissez les 3 secrets (ces 3 secrets permettent de sécuriser l'activation de votre espace) :
 - Identifiant fiscal (inscrit sur votre avis d'imposition)
 - Clé (inscrit sur votre avis d'imposition)
 - N° de foyer fiscal (inscrit sur votre avis d'imposition ainsi que sur votre déclaration de revenu)

3/ Accédez aux services de la plateforme et si besoin consultez l'aide en ligne : www.dsf.gouv.nc/aide-demarches-fiscales-en-ligne.

Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseillère TIC à la CMA, Diane Blanchard au 28 41 42



Créajeunes : une formation pour les jeunes porteurs de projets

Il s'agit d'une formation gratuite (mais non idemnisée) de 6 semaines à plein temps, dédiée aux jeunes de 18 à 32 ans, résidant dans le Grand Nouméa et ayant un projet d'entreprise en province Sud.

L'objectif de cette formation est de les aider à passer de l'idée à la création d'entreprise, quel que soit leur niveau de formation. Les prochains cycles de formation débuteront le 29 août 2013 et le 31 octobre 2013, dans les locaux de l'ADIE (au-dessus de la pharmacie de la Victoire à Nouméa). N'hésitez donc pas à profiter de cette opportunité et à vous renseigner auprès d'Isabelle Louveau de l'ADIE aux contacts suivants afin de participer aux prochaines formations.

**Tél. : 75 00 06 ou 05 05 55 (gratuit)
ou par e-mail : ilouveau@adie.org**



Élections de la CMA Inscrivez-vous !

Le renouvellement intégral des 24 membres élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat aura lieu au mois de juillet 2014. Les listes des chefs d'entreprise et de leurs conjoints inscrits au Répertoire des métiers pouvant voter, seront arrêtées le 15 janvier 2014. Pour pouvoir participer à ces élections, vous devez impérativement être inscrit sur les listes électorales de votre commune **avant le 31 décembre 2013.**

Deux possibilités s'offriront alors à vous : le vote par correspondance et le vote à la Mairie de Nouméa. Le matériel de vote par correspondance vous sera adressé à votre adresse de domicile. Par conséquent, vous devez impérativement apporter toute modification concernant vos coordonnées avant le 31 décembre 2013.

Participer aux élections de votre chambre consulaire, c'est voter pour des artisans chargés, entre autres, de vous représenter et de défendre les intérêts généraux de chacun de vos métiers.



Zoom sur le SPI

Le SPI, où Stage préparatoire à l'installation, sera mis en place et obligatoire sur Nouméa, les antennes de la CMA (La Foa, Koné, Koumac, Poindimié) et dans les îles à Lifou à partir du mois de septembre 2013.

Le SPI : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un stage obligatoire au moment de l'inscription pour toute personne souhaitant exercer une profession artisanale en Nouvelle-Calédonie.

Pourquoi mettre en place le SPI ?

En métropole, le suivi du SPI est obligatoire depuis 1982 lors de la première immatriculation d'une entreprise artisanale au Répertoire des métiers, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent en Nouvelle-Calédonie.

Il existe pourtant un réel besoin de professionnaliser les artisans qui démarrent leur activité sur le territoire au vu du contexte économique et social :

- Un accès aux professions artisanales peu encadré mais une économie de plus en plus réglementée (réglementation économique, santé sécurité, ...)
- Une situation d'entrepreneuriat massif, jouant un rôle d'auto emploi (2 500 inscriptions en moyenne par an, 87 % des entreprises artisanales n'emploient aucun salarié) et d'équilibre économique et géographique
- Une inégalité de qualité de service au client qui conduit à un manque de confiance des consommateurs nuisant à l'ensemble de l'artisanat
- Des artisans non préparés au métier de chef d'entreprise avec un taux de survie des entreprises à 3 ans de 55 %



Les élus de la CMA-NC ont souhaité la mise en place du SPI afin de sécuriser la création d'entreprise en Nouvelle-Calédonie et de permettre aux artisans de pérenniser leur activité grâce à cette préparation à la fonction de chef d'entreprise.

Quel est son contenu ?

Le stage permettra aux futurs artisans :

- De prendre la mesure du métier de chef d'entreprise
- D'être informés des obligations sociales, fiscales, administratives et réglementaires relatives à son activité économique
- D'identifier les services, outils, interlocuteurs pour bien démarrer

À l'issue du stage, un rendez-vous pourra être pris avec un animateur économique de la CMA afin de conforter le projet de création.

Quelle est la durée de cette formation ?

Le SPI se déroulera sur 2 jours (15h de formation).

Quel est son prix ?

Le coût du SPI sera inclus dans les frais d'inscription au Répertoire des métiers, qui seront de 6 000 FCFP (dont 4 000 FCFP pour le SPI) à partir de septembre 2013.

Pour plus d'informations, contactez Christelle Vanhee, animatrice SPI, par téléphone au 28 23 37 ou spi@cma.nc

La TGA, c'est dans un an

Lors du protocole d'accord signé récemment entre les acteurs institutionnels et les syndicats, il a été décidé que la TGA sera mise en place à partir du **1^{er} juillet 2014**.

La CMA va mettre en place en 2014 un programme de formation des artisans et proposera des outils et conseils pratiques pour les aider à appliquer correctement cette nouvelle mesure.

Pour rappel, la TGA sera facturée aux consommateurs et les entreprises la collecteront pour la reverser ensuite aux services fiscaux. Elle remplacera un certain nombre de taxes actuelles, dont la TSS.

Les artisans doivent se tenir informés auprès de la CMA (ou en lisant Info métiers) pour pouvoir bénéficier des formations et conseils prévus à leur intention en 2014.



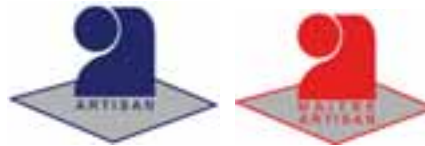
Félicitations aux 12 artisans titrés

La Commission de la qualification de la CMA-NC a attribué, le 27 juin dernier, quatre titres d' « Artisan en son métier » et huit titres de « Maître artisan en son métier » à des professionnels désireux de voir leur qualification et leur savoir-faire reconnus.

Les titres sont décernés suite à la démarche volontaire du chef d'entreprise, sur la base de justificatifs quant à ses qualifications et son expérience. Il doit être installé à son compte en Nouvelle-Calédonie depuis au moins deux ans et justifier de diplômes en lien direct avec le métier exercé.

Ces titres, appellations nationales protégées, sont des outils permettant à l'artisan de valoriser sa qualification professionnelle et son savoir-faire, de renforcer sa relation-client et d'affirmer son identité artisanale.

Liste des titrés en ligne sur www.cma.nc - onglet « documentation »



Titre	Prénom	Nom	Métier titre
MA	Xavier	DESBOIS	Charpente
MA	Lovaina	GUIRAO	Création de parfums
MA	Manuel	HENRY	Charpente
MA	Bruno	LE FLOC'H	Frigoriste
MA	Hubert	NIVOIS	Serrurerie métallerie
MA	Karine	PENCOLE	Coiffure
MA	Maxime	QUENTIN	Serrurerie métallerie
MA	Corinne	VACCA	Coiffure
A	Steve	ETRONNIER	Coiffure
A	Magali	GIRARD	Coiffure
A	Gérald	ITTAH	Charcuterie
A	Soekinah	SOENGGONO	Couture d'ameublement

Vous voulez prétendre à un titre ? Déposez votre dossier auprès de Dorine Bocahut, avant fin octobre. Tél. : 28 23 37 et dorine.bocahut@cma.nc

Permanence médiation

Vous avez un différend avec un client ou un fournisseur ? Une mésentente avec un associé ?...

N'hésitez pas à en parler en toute confidentialité avec notre partenaire Orase, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises lors des prochaines permanences prévues pour les ressortissants des 3 chambres consulaires (CCI/CMA/CANC) :

- **Mardi 20 août 2013 de 12h à 13h30 à la CMA de Nouméa**
- **Jeudi 22 août 2013 de 12h à 13h30 à la CCI de Koné**
- **Jeudi 19 septembre 2013 de 12h à 13h30 à Poindimié - Antenne CMA/CCI**
- **Mardi 27 septembre 2013 de 12h à 13h30 à la CMA de Nouméa**

Renseignements auprès d'Orase : 76 48 19 ou 76 28 64 ou scm@lagoon.nc ou auprès du Service de développement économique de la CMA 28 23 37

Des fonds à durée limitée



Si vous avez un projet d'investissement dans le secteur de l'environnement ou des énergies renouvelables, c'est le moment de profiter du coup de pouce financier de l'association GRAINE : prêts bonifiés + aides directes aux études de faisabilité et assistances à la maîtrise d'ouvrage. Attention ! Ces fonds de bonification de prêts sont encore mobilisables jusqu'au 31 décembre. Manifestez-vous rapidement auprès de GRAINE si vous souhaitez être aidé pour réaliser un audit énergétique, ou avez besoin de changer vos machines trop énergivores, de vous équiper en matériel de prévention des pollutions, de réaménager votre local avec des matériaux et équipements respectueux de l'environnement, d'investir pour vous mettre aux normes environnementales ou encore pour développer des éco-produits ou éco-services.

Contact : GRAINE au 24 40 72, ou Karine Lacroix, conseillère Santé-Sécurité-Environnement à la CMA au 28 23 37 et karine.lacroix@cma.nc

Salons à la Maison des artisans à Nouville

Du 12 au 15 septembre 2013

→ Salon de la Mer et du Bateau

Bateaux, équipements, essais sur l'eau, financements...

Du 03 au 06 octobre 2013

→ 23^e salon Bât Expo

Le salon du Bâtiment : habitat, outillage, matériaux de gros œuvre, aménagement de la maison



Exo TGI sur les matières premières et emballages

Les artisans des secteurs de la production et de la fabrication alimentaire peuvent alléger leurs factures douanières grâce à l'exonération de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) sur les matières premières et les emballages (contenants, bouchons, étiquettes...) importés.

(Délibération n° 69 CP du 10 octobre 1990 fixant les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation).

Pour ce faire, vous devez remplir et déposer un dossier d'agrément qui sera soumis à l'avis du Comité des productions locales, avant décision du Gouvernement. Profitez-en ! Cela peut réduire vos charges de matières premières et emballages, même si vous ne les importez pas par vous-même.

Où et comment déposer la demande d'agrément ?

Les imprimés sont à retirer auprès de la direction des affaires économiques, 7 rue du Général Galliéni ou par demande à l'adresse email suivante : dae@gouv.nc

Tél. : 23 22 50

Les conseillers du Service de développement économique de la CMA peuvent vous aider à remplir votre dossier de demande d'agrément. Tél. : 28 23 37 à Nouméa, ou dans votre antenne CMA la plus proche

Nouvelle fiche info : Passer en société

Pourquoi, quand, comment passer en société ?

La CMA met à la disposition de ses ressortissants cette nouvelle fiche info pour répondre à toutes ces questions. N'hésitez pas à la demander à l'accueil de la CMA ou de votre antenne la plus proche.



moi, je paie en 2 3 4 fois

avec ma carte Visa ou Mastercard*
chez les commerçants affiliés
au réseau PnF



RESEAU
PnF



Vous êtes commerçant et vous n'êtes pas encore affilié à PnF,
contactez le **256 990** pour un rendez-vous avec votre conseiller.

* Vous pouvez payer en plusieurs fois à partir de 20 000 F d'achat chez les commerçants affiliés
quelle que soit votre banque, avec votre carte Visa ou Mastercard délivrée en Nouvelle-Calédonie.

un produit
BCI
Groupe BRED



Foire du Pacifique : encore quelques places !

Vous possédez un numéro Répertoire des métiers qui atteste de la nature artisanale de vos productions ? Votre statut d'artisan vous donne droit à un tarif avantageux sur la Foire du Pacifique, organisée à Nouméa fin septembre. Mais à l'heure où nous mettons sous presse, il ne restait que 5 places disponibles dans le hall dédié à l'artisanat. Cet emplacement privilégié mis en place grâce au partenariat noué par votre Chambre de métiers et de l'artisanat avec le Comité organisateur, a permis à une vingtaine d'artisans de bénéficier de 40 % de remises sur le prix du stand. Les emplacements avec « remises spéciales CMA » ont quant à eux déjà été attribués sur la Foire de Bourail (15 au 17 août, sur le site de Téné),

et sur celle de Koumac et du Nord (20 au 22 septembre).

Événement :

Foire du Pacifique, invité d'honneur : Tahiti

Dates : du 26 au 29 septembre, 4 jours

Lieu : Place de la Moselle à Nouméa

Remise spéciale CMA : -40 % sur le prix du stand pour la location d'un stand de 7 m² dans le hall de l'artisanat

Contact : RezoMedias, Tél. : 28 63 01/77 19 72/95 98 79 rezoMedias@gmail.com



Mont-Dore : à vos agendas !

La CMA propose au Mont-Dore cinq rencontres destinées aux créateurs d'entreprises et artisans de la commune :

• Réunion d'Information créateurs d'entreprise

Toutes les informations indispensables pour assurer son démarrage d'activité
Jeudi 12 septembre, 17h à 19h – Gratuit – Salle de la mairie

• Présentation des outils et services CMA

Des moyens adaptés aux besoins des artisans, un service personnalisé
Jeudi 26 septembre, 17h à 19h – Gratuit – Salle de la mairie

• Passeport pour l'Économie Numérique

- Démonstration des logiciels CMA Eurêka Tenue de comptes et Devis-Factures

Mardi 15 octobre, 16h à 17h30 – Gratuit – Salle de la mairie

- Informatiser sa gestion d'entreprise

Mardi 22 octobre, 16h à 17h30 – Gratuit – Salle de la mairie

• Stage de Gestion d'Entreprise Eureka

Comprendre les bases de la gestion et s'approprier la tenue simplifiée des comptes pour gérer au mieux son entreprise

20h de stage : du mardi 12 au jeudi 14 novembre en journée – 15 000 F – Salle omnisport du Mont-Dore

Contactez Julie Verhaege pour vous inscrire. Tél. : 28 23 37 ou julie.verhaege@cma.nc





Matinées et soirées de la prévention : à noter dans votre agenda



Pour tout savoir sur l'évolution de la réglementation et rester en veille en matière de santé et sécurité, la Direction du Travail et de l'Emploi vous convie à ses matinées et soirées Prévention, qui se déroulent :

À Koné , antenne de la CMA de Koné	<i>Journée complète 7h30/16h</i>
28 août	Coordination de chantier/Relations de travail
À Nouméa , au Ramada Plaza	<i>Matinée 8h/12h - Soirée 17h/19h</i>
18 septembre	Relations de travail

Proverbe :

Les bons ouvriers ont de bons outils...

BT 50 DX
TURBO DIESEL - DOUBLE CABINE
L'outil indispensable



1 767 000^F
*Hors TGI + défiscalisation**

» REPRISE DE VOTRE ANCIEN VEHICULE*



Parking Hickson

MAGENTA
TÉL. 24 39 20

VALLÉE DU TIR
TÉL. 24 39 30

Photo non contractuelle. Dans la mesure des stocks disponibles.

yellow box

*Prix indicatif à confirmer en concession. Prix public : 2 495 000F TTC **voir conditions en concession.

Agenda

* INFORMATIQUE

➔ Initiation informatique

25 au 27 septembre > Koné

25 au 27 septembre > La Foa

20 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les débutants : découverte du WEB et de Word, initiation au traitement de texte.

➔ Perfectionnement informatique (niveau 1)

25 au 27 septembre > Nouméa

20 heures - Prix : 32 000 F

Approfondissement des connaissances informatiques (WORD, EXCEL, Internet...)

* DEVIS-FACTURE- GESTION

➔ Gestion d'entreprise > Logiciel Euréka « Tenue de comptes »

12 au 14 août > Dumbéa

19 au 22 août > Poindimié

19 au 30 août > Nouméa

04 au 06 septembre > Bourail

10 au 12 septembre > Koné

18 au 20 septembre > Koné

16 au 18 septembre > Dumbéa ou Nouméa

20 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les conjoints d'artisans, créateurs d'entreprise, et chefs d'entreprise soumis au régime fiscal du forfait.

Élaborer et analyser les comptes de résultat et bilans. Acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EURÉKA ou sur support papier.

➔ Devis-Facture > Logiciel Euréka

14 août > La Foa

26 août > Poindimié

06 septembre > Lifou

09 septembre > Poindimié

19 septembre > Nouméa

8 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion.

Créer un devis et une facture, enregistrer des règlements par situation, suivre les coûts par chantier...

➔ Calculer mes tarifs

02 au 03 septembre > Lifou

12 au 13 septembre > Nouméa ou La Foa

25 au 26 septembre > Koné

14 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Tout public, créateur d'entreprise, entrepreneur : mieux maîtriser ses coûts et tarifs.

* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Réponses aux appels d'offres

12, 13, 14, 19, 20, 21, 26, 27 août >

Nouméa ou Koné

56 heures - 19 000 F

Entrepreneur souhaitant répondre à des appels d'offres.

➔ Transport routier de personnes

05 au 09 août > Nouméa

02 au 06 septembre > Ouvéa

09 au 13 septembre > Nouméa

16 au 20 septembre > Koné

38 heures - Prix : 57 000 F

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

➔ Pose de chauffe-eau solaire

26 au 27 septembre > Nouméa

16 heures - Prix : 25 000 F

Pour les artisans plombiers et techniciens d'entreprise d'installation de plomberie-sanitaire.

➔ Agencement stand, décoration et évènementiel

27 au 28 août > Koumac

14 heures

Prix : 15 000 F - Prix spécial artisans

Pour les femmes ayant une activité à valoriser lors de marchés, salons et foires.

➔ Lecture de plans

02 au 04 septembre > Koné

20 heures - Prix : 15 000 F

Pour les chefs d'entreprise et salariés du bâtiment.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans (avec tarifs préférentiels), conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

À Nouméa, au Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette BERNARD à Nouville : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Nord, contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

➔ Cuisine

19 au 23 août > Lifou

16 au 20 septembre > Maré

39 heures - Prix : Contacter conseiller EPEFIP

* FORMATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

➔ Sensibilisation amiante bâtiment

04 septembre > Nouméa

11 septembre > Koné

4 heures - Prix : 12 000 F

Connaître et évaluer les risques auxquels vous êtes exposés, mettre en œuvre le plan de prévention.

➔ Sensibilisation amiante environnementale

04 septembre > Nouméa

11 septembre > Koné

4 heures - Prix : 12 000 F

Connaître les bases de la réglementation amiante et être capable d'identifier les activités susceptibles de libérer des poussières.

➔ Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

17 septembre > Nouméa

8 heures - Prix : 24 000 F

Identifier les risques de votre activité quotidienne et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées.



L'INNOVATION

AU SERVICE DE L'ÉCO PERFORMANCE

NOUVEAU REVÊTEMENT

Colorbond®
ULTRA THERMATECH®

Grâce à la nouvelle technologie **COLORBOND® ULTRA THERMATECH®**, Bluescope acier offre un nouveau niveau de protection thermique dans des environnements marins et industriels pour les bâtiments résidentiels, commerciaux ou industriels.

Amélioration du confort thermique

Grâce à ses propriétés de réflexion de la chaleur, la technologie **COLORBOND® Ultra Thermatech®** offre jusqu'à 5°C de réduction de la température sous la tôle.

Economies d'énergie

Quelle que soit la saison, la technologie **COLORBOND® Ultra Thermatech®** assure un meilleur confort thermique dans les bâtiments et permet ainsi de réduire la consommation énergétique.

Respect de l'environnement

Innovant et éco performant, le revêtement **COLORBOND® Ultra Thermatech®** permet de diminuer les coûts de climatisation et donc de participer à la protection de notre environnement.

LA TECHNOLOGIE COLORBOND® ULTRA THERMATECH® EST DISPONIBLE SUR TOUS NOS PROFILS DE TÔLE EN 10 COULEURS DIFFÉRENTES

LEADER SUR LA TRANSFORMATION DE L'ACIER EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

TOITURE - BARDAGE - PROFILÉS - CAILLEBOTIS - ISOLATION - VENTILATION - ACCESSOIRES

VOS PROJETS ACIER SUR MESURE

BLUESCOPE ACIER - SIÈGE SOCIAL

238 route de la Baie des Dames
B.P. 3424 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 28 29 44 - Fax 27 15 40
vente@bluescopesteel.com

BLUESCOPE ACIER KONÉ

30 Impasse des Cassis - Koné
Nouvelle-Calédonie
Tél. 47 39 80 - Fax 47 39 70



www.bluescopesteelpacific.com



Habilitation électrique



À travers cette formation, la CMA propose aux électriciens ou ouvriers qualifiés confirmés de découvrir les principes et le processus de l'habilitation électrique. Objectif : connaître leurs droits et obligations.



→ Public concerné

Les électriciens ou ouvriers qualifiés confirmés.

→ Objectifs de la formation

- Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux et des dépannages à exécuter en toute sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.
- Cette habilitation est nécessaire pour certains appels d'offre émanant des collectivités.

* CONTENU TECHNIQUE DE LA FORMATION

Présentation

- Préambule : textes réglementaires, contexte réglementaire.

Risques électriques

- Statistiques, formes d'électrisation, effets du courant.

Domaines de tension

Mesures de protection

- Indice de protection, coupure de protection automatique, classes matériel.

Conduite à tenir en cas d'accident

Publication UTE C 18-510

- Classification du personnel selon le niveau, définitions selon le niveau, titre d'habilitation.

Autorisation de travail

- Procédure de consignation, EPI, mise en situation, tests et correction.

→ À noter

Formation pédagogique dispensée sous la forme de cours et travaux dirigés avec supports d'enseignement sur la base de cas pratiques.

Fiche technique

Durée : 8 heures

Nombre de stagiaires par session : 12 personnes

Coût : 15 000 F

Prochaines formations :

Koné : 11 octobre 2013
(sous réserve de modifications)

Contacts :

Province Sud : 25 97 40 - Fax 25 97 41
formation@cma.nc

Province Nord et îles Loyauté : 47 30 14
Fax 47 30 17 - romain.agosti@cma.nc



Tontouta *Services*



• **Espaces verts** • **Ramassage déchets**

Tontouta Services : BP 24 - 98 840 Tontouta - Tél/Fax : 35 11 40 - GSM : 78 11 67

Boulangerie Moderne



157 Av. de Bako - KONE - BP 14 - 98825 POUEMBOUT - Tél : 47 25 70 / 42 36 18

Boulangerie

→ **Heinere Richmond,** *apprenti en 2^e année de CAP Boulangerie*

« J'aime le pain », un constat tout simple qui a conduit Heinere à en faire son métier. Durant sa 3^e d'insertion au collège de Koné, il fait un premier stage à la Boulangerie Moderne de Voh. Convaincu d'avoir trouvé sa voie, il y fait deux autres stages. Puis, un copain lui parle de la section boulangerie du Centre de Formation Lucien Mainguet. Il convainc son tuteur de l'embaucher comme apprenti à la Boulangerie Moderne de Koné. Depuis un an et demi, il passe trois semaines par mois en entreprise et une semaine en formation à Nouméa où sa tante l'héberge. « En atelier, au CFA, j'apprends à faire les différents pains tradition, les pains complets, les viennoiseries, les brioches tressées, le pain de mie au lait de coco et en cours on m'enseigne les matières premières, etc. En entreprise, ça se passe bien, mon Maître d'apprentissage est toujours avec moi, il aime faire des blagues, on travaille dans la bonne humeur. J'apprends à façonner, à faire les pétrins, à ranger les baguettes sur les filets dans les chambres de pousse, à enfourner... Ce que je préfère, c'est faire les croissants et les pains au chocolat. J'utilise aussi des machines très grandes et très sophistiquées. Le vendredi, j'ai moins de travail, alors j'aide la pâtissière à confectionner les mignardises. D'ailleurs, je pense qu'après mon CAP boulangerie, je compléterai ma formation avec un CAP pâtisserie. »

→ **Yohan Kuhn, boulanger-pâtissier,** *co-gérant de la Boulangerie Moderne*

Chez les Kuhn, on est boulanger de père en fils. Il y a 15 ans, Yohan passe son CAP pâtisserie puis son CAP boulangerie au Centre de Formation Lucien Mainguet. « J'en garde de très bons souvenirs. J'ai beaucoup apprécié d'allier les cours et le travail en entreprise qui nous permettait de mettre en pratique ce que l'on avait appris. On était une classe d'élèves sympas, on a aussi beaucoup appris les uns des autres ». Depuis 5 ans, Yohan Kuhn est co-gérant de la Boulangerie Moderne à Koné. « Quand Heinere est venu nous voir pour nous dire qu'il voulait être apprenti chez nous, il a fallu convaincre les autres co-gérants, il y a pas mal d'a priori sur les apprentis. Mais Heinere avait déjà travaillé chez nous en job d'été, il avait fait des stages aussi. Il avait été sérieux, il se démarquait des autres, posait des questions, on voyait que le métier l'intéressait vraiment. Et puis si l'on n'accepte pas d'apprenti, on ferme la porte aux futurs boulangers. En tant que Maître d'apprentissage, je travaille à



ses côtés, il est toujours encadré car il faut être rigoureux sur le produit proposé aux clients. Lorsque j'étais apprenti, j'ai fait des erreurs, lui aussi en fait, c'est normal, cela arrive de loucher un pétrin mais il faut être là pour le rattraper. Les apprentis apprennent de leurs erreurs. Heinere est quelqu'un de très entreprenant, il apprend vite, c'est une bonne qualité, et il est vif, je l'apprécie beaucoup ».

Compétences acquises durant le CAP Boulangerie

L'apprenti titulaire d'un CAP Boulangerie est capable à l'issue de la formation de :

- Sélectionner et doser les ingrédients (farine, levure, additifs, ...) pour la réalisation des pâtes à pain ou à viennoiserie, les mélanger et effectuer le pétrissage, l'abaisse
- Diviser la masse de pâte en pâtons, les bouler et en effectuer la tourne ou le façonnage et surveiller les étapes de fermentation
- Confectionner les viennoiseries (découpe, garniture, dorage, ...)
- Procéder à la cuisson/pré-cuisson des pâtons, des pièces de viennoiserie et défourner les pains, les viennoiseries
- Effectuer la décoration des produits (pépites de chocolat, graines de sésame, sucre, nappage, ...) après refroidissement
- Nettoyer et maintenir en état de propreté et d'hygiène le plan de travail, les outils et les locaux

Pour devenir Maître d'apprentissage en boulangerie, renseignez-vous auprès de Nathalie Oliveira chargée de relations entreprises au CFA Lucien Mainguet, Tél. : 25 97 40

Les 20 ans du CFA Lucien Mainguet en images

En 2013, le Centre de Formation Lucien Mainguet célèbre ses 20 ans !
Le CFA était à la fête tout au long de la Semaine de l'artisanat.



« Atelier graffs sur 20 piliers du CFA », encadré par un graffeur professionnel



Découverte des ateliers et plateaux techniques



Portes-ouvertes aux public et collèges pour rencontrer les formateurs et apprentis

Imm le Fuji - 15 rue Bichet - 98800 Nouméa
CPI 587 016 Trésor public

Cessions Acquisitions.nc

Vous souhaitez **évaluer, acheter** ou
vendre une **entreprise** en Nouvelle Calédonie ?

Consulter nos affaires à vendre sur www.cessionsacquisitions.nc
contact@cessionsacquisitions.nc
Tél 23 71 67

Initiations gratuites

Plus de mille artisans ont déjà bénéficié d'initiations gratuites à l'informatique et à Internet en participant à des sessions adaptées à leurs usages professionnels. Pourquoi pas vous ?



➔ Choisissez une session !

Inscrivez-vous par téléphone, suivez votre session dans l'une de nos antennes, recevez votre « Passeport pour l'Économie Numérique » et un dossier informatif sur le thème de la session choisie.

✳ LE B.A.BA DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET

Bien choisir son matériel informatique

Qu'est-ce qu'un ordinateur ? Comment le choisir ? Vocabulaire de l'informatique et de l'Internet, les bases pour s'y retrouver.

✳ INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Outils pratiques pour la gestion informatique de votre entreprise au quotidien

Comment gagner en temps et en efficacité grâce à l'informatique ? Solutions concrètes pour bien utiliser les outils de messagerie, gérer ses stocks, la paie de ses salariés, la comptabilité, etc.

✳ DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÉKA

2 logiciels Devis/Facture et Tenue de comptes simplifiée, spécialement conçus pour l'entreprise artisanale.

✳ MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Créer son site Internet, son blog ou sa page professionnelle

Pour découvrir l'utilité d'afficher son entreprise sur Internet et mieux comprendre ce qu'est la vente en ligne.

✳ OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Les bons réflexes pour trouver l'information et gagner du temps

Comment trouver rapidement l'information dont vous avez besoin sur Internet ? Les sites utiles à consulter ?...

✳ SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Protéger vos données et pérenniser votre entreprise

Comment protéger vos données ? Que faut-il sauvegarder ? Quels sont les dangers d'Internet et les solutions pour y remédier ?



✳ B.A.-BA DE L'INFORMATIQUE ET INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 22/08/2013 > 16h-18h
- ➔ Jeudi > 19/09/2013 > 16h-18h

La Foa > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mercredi > 07/08/2013 > 16h-18h

Ouvéa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 12/09/2013 > 9h-11h

Île des Pins > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 27/08/2013 > 13h-15h

✳ DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÉKA

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 08/08/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 27/08/2013 > 16h-17h30
- ➔ Jeudi > 05/09/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 17/09/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 09/09/2013

Pour les horaires, contacter le 42 74 82

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Jeudi > 05/09/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 03/09/2013 > 16h-17h30

Païta > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 20/08/2013 > 16h30-18h

La Foa > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mercredi > 07/08/2013 > 16h-17h30

Île des Pins > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 27/08/2013 > 15h-16h30

Ouvéa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 12/09/2013 > 13h-14h30

✳ INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 20/08/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 03/09/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 23/09/2013

Pour les horaires, contacter le 42 74 82

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Jeudi > 19/09/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 17/09/2013 > 16h-17h30

Païta > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 27/08/2013 > 15h30-16h30

Ouvéa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 12/09/2013 > 14h30-15h30

✳ MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 12/09/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Jeudi > 29/08/2013

Pour les horaires, contacter le 42 74 82

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Mercredi > 14/08/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 20/08/2013 > 16h-17h30

Bourail > Tél. : 46 52 86

- ➔ Mercredi > 21/08/2013 > 16h-17h30

✳ OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Jeudi > 29/08/2013 > 16h-17h30
- ➔ Mardi > 10/09/2013 > 16h-17h30

✳ SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

- ➔ Mardi > 13/08/2013 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

- ➔ Lundi > 12/08/2013

Pour les horaires, contacter le 42 74 82

Koumac > Tél. : 47 68 56

- ➔ Jeudi > 08/08/2013 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

- ➔ Mardi > 06/08/2013 > 16h-17h30



La CAFAT c'est d'abord VOUS!



Chaque jour, la CAFAT vous accompagne...

▶ Aujourd'hui, la CAFAT protège 250 000 personnes. Elle est financée principalement par les cotisations sociales versées par près de 14 000 entreprises, 22 000 travailleurs indépendants et 95 000 salariés des secteurs privé et public.

▶ En 2012, 100 milliards de francs ont été reversés en prestations.

34 000 familles bénéficiaires des allocations familiales

29 000 retraités pensionnés

4 500 chômeurs indemnisés

700 000 consultations médicales prises en charge

Pour tout savoir sur l'activité de la CAFAT, consultez le rapport d'activité 2012 disponible sur www.cafat.nc



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

CE document 03/14/14

Lagoon

Internet - Téléphonie - Vidéo

On ne vous promet pas la Lune...
ON VOUS OFFRE LE MONDE!

Avec

L@BOX

TÉLÉPHONEZ EN ILLIMITÉ VERS
100 DESTINATIONS
pour seulement
1050 TTC MOIS +

Communications **GRATUITES** entre Box locales.
Appels **GRATUITS** vers :
Hotline - 63 36 67 03 / Standard - 63 28 88 99
Ligne téléphonique avec numéro métropolitain
pouvant être appelé depuis la France au tarif local.

* Offre monde : appels vers les 3 continents 100 destinations (hors forfaits factures) + Numéro Toll local et métropolitain

DUCOS - PLEXUS : tous services / SHOP CENTER VATA : boutique commerciale / BOURAIL CENTRE : commercial et SAV
N° unique : 28 88 99 - contact@lagoon.nc - www.lagoon.nc



INFO FUTÉE

Pour stocker, partager et échanger vos données, de nombreuses solutions existent, parmi elles : Google Drive, Dropbox, Skydrive, Box ou encore iCloud. Pour partager des données, il suffit de sélectionner les dossiers concernés et d'entrer l'adresse e-mail de la personne avec qui vous voulez les partager. La personne pourra ainsi accéder au document, le visualiser, le télécharger... Ces solutions sont de plus en plus utilisées car très simples d'utilisation, gratuites et compatibles avec les supports mobiles.

Vous pouvez trouver un tableau comparatif des différentes solutions sur ce site :

www.journaldugeek.com/2012/04/25/comparatif-google-drive-vs-dropbox-skydrive-box-et-icloud/

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Diane Blanchard au 28 41 42 ou par email : espace.communication@cma.nc



UN ARTISAN SUR INTERNET

Dans son atelier du Mont-Dore, Tiphaine, couturière émérite, crée des robes de mariées sur mesure, ainsi que du prêt-à-porter (pièces uniques) : robes pour femmes, fillettes et tuniques d'hommes, confectionnées et peintes sur mesure, en lin, soie, taffetas et coton. Mais aussi, des chapeaux et bérêts (pour femmes et enfants) en laine boullie ou polaire pour l'hiver.

À moins que vous ne préfériez les réaliser vous mêmes, car Tiphaine propose des cours de couture, individuels ou en groupe, chez elle, dans son atelier, ou à domicile, afin de transmettre un peu de son savoir-faire. Costumière de spectacle, ses idées et ses mains s'agitent en permanence.

tiphaine.creations.over-blog.com



SITE UTILE

Le MEDEF-NC est une organisation patronale qui rassemble les entrepreneurs de toute taille et de tout secteur. Il représente les entreprises calédoniennes auprès des différentes institutions et des pouvoirs publics. Il initie et contribue à l'élaboration des accords professionnels de branche, sert de médiateur lors des conflits sociaux et assiste individuellement et quotidiennement ses adhérents.

Son site Internet est une mine d'informations sur les relations sociales, l'emploi, la formation, l'économie et la fiscalité ainsi que la protection sociale en Nouvelle-Calédonie. Si plusieurs rubriques du site ne sont consultables que par les adhérents, d'autres sont ouvertes à tous. Il est ainsi possible de consulter les grilles de salaires conventionnels (boulangerie, BTP, coiffure, esthétique, commerces et divers...), la liste des jours fériés chômés, ou encore de télécharger le Tableau des Activités Professionnelles (TAP) – outil de base dans le processus de recrutement pour la mise en pratique de la loi sur l'emploi local – qui regroupe plus de 600 métiers et la durée minimum de résidence exigée.

Bon à savoir, le MEDEF-NC édite de nombreuses publications pratiques (contrats, maladies, congés, élections, CE...) ainsi que les accords professionnels, interprofessionnels et conventions collectives, en vente directement à l'accueil du MEDEF-NC. **www.medef.nc**





Échéances fiscales et sociales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant le :

* 10 AOÛT 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juillet 2013.

* 20 AOÛT 2013 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois de Septembre 2013 pour ceux qui ont opté pour le règlement mensuel.

* 31 AOÛT 2013 → IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/01.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/09.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 30/04/2013
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/04.

* 10 SEPTEMBRE 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois d'août 2013.

* 20 SEPTEMBRE 2013 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois d'octobre 2013 pour ceux qui ont opté pour le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 4^e trimestre pour ceux qui ont opté pour le règlement trimestriel.

* 30 SEPTEMBRE 2013 → IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 28/02.
- Paiement du 2^e de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/10.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/05/2013.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/05.

* 10 OCTOBRE 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de septembre 2013.

Le Surf Hôtel vous propose ses formules location de salles.

> Des solutions adaptées à tous vos besoins :

- 3 salles de conférence (capacité : jusqu'à 100 personnes)
- Service banquetting

Salles équipées :

- Paper board,
- Micro,
- Vidéoprojecteur,
- Écran,
- Bloc notes, Stylos...



Séminaires
Conférences
Formations
Réunions



Renseignements & réservations :
75 75 66 - commercial.hotelsurf@sofinor.nc



Les aides à l'embauche

Les Provinces disposent de plusieurs outils pour soutenir la création d'emploi en aidant financièrement les employeurs.

→ EN PROVINCE SUD

Dans le cadre du code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud (CASE), les entreprises, dont l'activité fait partie des filières déclarées éligibles par la Province et qui présentent un projet d'investissement, peuvent bénéficier d'une aide à l'emploi.

Cette aide consiste au remboursement, à l'entreprise par la Province, du paiement de la part patronale des cotisations CAFAT des salariés (dans le cadre d'une création d'un ou plusieurs emplois nouveaux, dans la limite de 25 emplois) ainsi que des cotisations RUAMM du chef d'entreprise (uniquement dans le cas d'une création d'activité).

Cette aide s'étale sur 3 ans selon les taux dégressifs suivants : 100% la 1^{re} année, 75 % la 2^e année et 50 % la 3^e année, dans la limite de 1,2 MF par emploi salarié et de 200 000 francs pour les cotisations RUAMM, pour l'ensemble des 3 années de prise en charge.

À noter que si l'entreprise est considérée comme une entreprise innovante, et qu'elle souhaite embaucher une personne qualifiée en recherche et développement (R & D), ces plafonds sont respectivement portés à 3 MF et 500 000 francs.

**Pour plus d'informations sur les conditions, les modalités d'attribution et de versement, contactez le Service du développement économique de la province Sud - Tél. : 23 28 33 - Fax : 23 29 90
Email : defe.sde@province-sud.nc
www.province-sud.nc (Ducos Le Forum du Centre)**



Et aussi

Prime 1^{re} embauche

La province Sud a mis en place une aide financière pour les entreprises qui souhaitent embaucher leur 1^{er} salarié. L'objectif est la poursuite, au terme de l'aide, des relations de travail par un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée.

Cette aide est octroyée en 3 fois pendant une période de 6 mois :

- 150 000 francs sont versés à l'entreprise à compter de l'embauche ;
- 150 000 francs sont versés le 1^{er} trimestre travaillé et sous justificatif de l'état de présence en formation du chef d'entreprise ;
- 200 000 francs versés le 2^e trimestre travaillé (d'autres montants s'appliquent aux entreprises relevant du secteur agricole).

En cas d'embauche à mi-temps, l'ensemble de ces montants est réduit de moitié.

**Pour en bénéficier, l'employeur et le salarié doivent répondre à plusieurs conditions.
Pour plus d'informations contactez le Pôle employeurs du Service de l'emploi et du placement de la province Sud - Tél. : 27 04 00
Email : defe.sep.pe@province-sud.nc (Ducos Le Centre)**

→ EN PROVINCE NORD

La province Nord propose deux aides destinées aux entreprises domiciliées en province Nord et dont l'activité est définie, au sens du CODEV (code de développement), prioritaire ou en développement. Ces aides s'élevaient chacune à 30 % du SMG ou du SMAG sur une période de 12 mois. Elles sont doublées (60 % du SMG ou du SMAG), dans le cas où l'entreprise est implantée dans la zone de développement à soutien renforcé (hors VKP et Koumac). À noter que l'aide dite à l'accès à l'emploi (limitée à 12 mois) peut être relayée par l'aide à la création d'emploi.

Aide à la création d'emploi

Cette aide est destinée à soutenir la création d'emploi en province Nord. Elle est soumise à 3 conditions :

- les emplois créés doivent être nouveaux et permanents (CDI) ;
- l'offre d'emploi doit être déposée par l'entreprise auprès de CAP emploi ;
- le salarié doit être domicilié en province Nord depuis au moins 6 mois.

Le nombre d'emplois aidés est limité en fonction de l'effectif de l'entreprise après le bénéfice de l'aide. De 3 (pour les entreprises jusqu'à 10 salariés) à 7 emplois aidés maximum sur 12 mois.

Aide à l'accès à l'emploi

Cette aide est destinée à favoriser l'embauche des jeunes de la province Nord, ayant déjà bénéficié d'un dispositif d'insertion au sein de la même entreprise (stage MII, apprentissage, jeune stagiaire pour le développement). L'aide est plafonnée à 5 emplois par entreprise. L'entreprise et le jeune doivent signer un CDD pour une période de 6 à 12 mois. Si à l'issue du CDD celui-ci est transformé en CDI, l'aide à la création d'emploi est automatiquement accordée pour les 12 mois suivants.

Contacts :

**Direction du développement économique
et de l'environnement à Koné Tél. : 47 72 39**
Antenne de Pouembout Tél. : 47 73 00
Antenne de Koumac Tél. : 47 84 10
Antenne de Poindimié Tél. : 42 72 52
Cap Emploi n° vert gratuit : 05 26 65

→ EN PROVINCE DES ÎLES

La province des Îles propose aussi des facilités pour l'embauche de salariés. Pour plus d'informations, rapprochez-vous des services provinciaux chargés du développement économique sur chaque île :

Direction du développement économique Tél. : 45 51 71
Le Service de développement de Lifou Tél. : 45 51 71,
de Maré Tél. : 45 49 20, d'Ouvéa Tél. : 45 52 55
www.province-iles.nc

→ L'Évaluation des Risques Professionnels : obligatoire au 1^{er} janvier 2014 dès votre 1^{er} salarié

Votre entreprise emploie un ou plusieurs salariés, à temps partiel ou complet ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les entreprises de plus de 10 salariés et à compter du 1^{er} janvier 2014 pour toute entreprise employant au moins 1 salarié, vous devez disposer de votre dossier d'Évaluation des Risques Professionnels (EVRP-Code du Travail de NC). Ce document constitue la transposition écrite de toutes les mesures que vous avez prises ou que vous planifiez de mettre en œuvre au sein de votre entreprise pour protéger la santé et assurer la sécurité de votre (vos) employé(s).

Un document explicatif sur la démarche d'évaluation des risques professionnels est téléchargeable sur notre site internet : **www.cma.nc**, tapez **fiche EVRP** dans le **moteur de recherche**.

Pour plus d'informations, contactez notre conseillère Santé, Sécurité, Environnement, Karine Lacroix :
Tél. : 28 23 37 ou karine.lacroix@cma.nc

Pour vous aider à réaliser votre EVRP, nous proposons également la formation EVRP, adaptée aux petites entreprises, d'une durée d'une journée, à Nouméa, Koné et dans d'autres communes sur demande.

Tél. : 25 97 40

Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés



SMG → SALAIRE MINIMUM GARANTI → **899,32 F** par heure - 151 985 F par mois (base 169 h)

SMAG → SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI → **764,43 F** par heure - 129 189 F par mois (base 169 h)

* BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **881 F**
Avenant n°29 du 14 décembre 2012 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai
Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

* BOULANGERIE PÂTISSERIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **902 F**
Avenant n° 17 du 18 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 2 jours variables fixés en entreprise

* COIFFURE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **943 F**
Avenant n°16 du 7 janvier 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord ni négocié** > 1^{er} mai (obligatoire AIT)

* COMMERCE ET DIVERS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **776 F**
Avenant n°33 du 20 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **4 jours obligatoires, article 28 de l'accord remplacé par article 5 de l'avenant n°33** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 24 septembre - 25 décembre
3 autres jours recommandés > 1^{er} avril (Lundi de Pâques) - 20 mai (Lundi de Pentecôte) - 1^{er} novembre (Toussaint)

* ESTHÉTIQUE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **1 070 F**
Avenant n° 8 du 27 novembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

* HÔTELS - BARS - CAFÉS...

→ Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)
Modification de l'article 21/La prime d'assiduité est portée à 3 000 F
Avenant n° 18 du 12 décembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 14 juillet - 24 septembre - 11 novembre - 25 décembre

* INDUSTRIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **764 F**
Avenant salarial n°27 du 11 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13

→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacés par l'article 4 de l'avenant n°27** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 24 septembre - 1^{er} novembre - 25 décembre

* INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2012 : **725 F**
Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC n° 8800 du 5 juillet 2012

→ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord** > **3 jours obligatoires** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre
+ 3 jours choisis en fin d'année en entreprise pour l'année suivante

* TRANSPORTS SANITAIRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **1 050 F**
Avenant salarial n° 11 du 21 février 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12

→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 8 mai - Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre - Toussaint - 11 novembre - Noël**

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.





Plus de 250 techniciens formés
chaque année par ENERCAL



Notre énergie au service de l'avenir !

Au fil du temps, ENERCAL a cru et investi dans les compétences de son personnel.

Quand on est une société travaillant dans un monde technologique en perpétuelle évolution, il faut anticiper et accompagner les forces vives de l'entreprise.

C'est pourquoi, chaque année, ENERCAL assure la formation de plus de 250 techniciens en dépensant 5 fois plus que le montant légal minimal.

Quel que soit le domaine de compétence, ce sont 12 000 heures de formation qui sont



dispensées en acquisition, remise à niveau et perfectionnement. Le personnel d'ENERCAL a, dans tous les métiers, un niveau de technicité qui est en phase avec l'évolution des technologies, des installations et des besoins de la clientèle.

7 jours sur 7 et 24h sur 24, vous pouvez toujours compter sur les 381 hommes et femmes d'ENERCAL.

C'est ce professionnalisme qui garantit notre énergie au service de l'avenir.



L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS

CFA Lucien Mainguet

20 ans d'apprentissage



Deux décennies après sa création, le Centre de Formation d'apprentis Lucien Mainguet se révèle être un outil tout à fait adapté à la Nouvelle-Calédonie. Administré par la Chambre de métiers et de l'artisanat, il propose des formations qui collent au plus près des besoins des entreprises locales. Elles assurent des débouchés professionnels à 400 jeunes en moyenne formés chaque année, et rémunérés tout au long du cursus, qui peut durer de 2 à 5 ans.

La transmission des savoir-faire professionnels dépend en grande partie des Maîtres d'apprentissage (MA), qui accueillent 3 semaines par mois les apprentis dans leur entreprise. Aujourd'hui, ils sont déjà plus de 400 artisans à être agrés MA, un chiffre qui doit progresser encore au regard des besoins croissants de personnel et d'artisans qualifiés. Recruter un apprenti, c'est former la main d'œuvre de demain et contribuer à l'emploi local, c'est aussi perpétuer l'Artisanat et assurer sa relève quand viendra le temps de passer la main.

S'orienter vers les métiers de l'artisanat, c'est garantir son avenir professionnel car les Calédoniens auront toujours besoin de services de proximité, dans les villes et jusqu'au cœur des tribus. Partout où les populations s'installent, les besoins s'accroissent, et les zones d'activités artisanales se développent dans le Sud (Dumbéa) comme dans le Nord (VKP). Le CFA propose une formation à 15 métiers traditionnels qui restent des métiers d'avenir : métiers de bouche (boucherie, boulangerie, pâtisserie, cuisine), du bâtiment (carrelage, peinture, plomberie, froid et climatisation, électricité...), de la production (menuiserie, serrurerie-métallerie), des soins du corps (esthétique, coiffure) et de l'automobile (mécanique).

Dans ce numéro, spécial 20 ans du Centre de Formation Lucien Mainguet, *InfoMétiers* vous présente l'étendue des possibilités qu'il offre, vous démontre le dynamisme de l'établissement à travers les diverses actions menées pour promouvoir nos métiers et valoriser nos apprentis.

Artisan(e)s, rejoignez-nous dans cette aventure humaine, en formant la jeunesse calédonienne, et en contribuant ainsi à leur avenir et à celui de nos métiers.

Le Centre de Formation Lucien Mainguet

→ Un outil unique sur le Territoire

Pionnière de l'apprentissage sur le Territoire, la Chambre de métiers et de l'artisanat a mis en place l'apprentissage en 1983, avec les sections coiffure et boucherie. Elle crée le Centre de Formation Lucien Mainguet en 1993. Avec 400 jeunes inscrits en moyenne chaque année, toutes sections confondues, le CFA Lucien Mainguet forme plus de la moitié des apprentis calédoniens et a déjà contribué à la qualification de plus de 2 000 jeunes depuis sa création.

→ Un nouveau bâtiment pour 2014

L'année prochaine, l'extension du Centre de Formation sera prête pour accueillir les apprentis, les formateurs et le personnel administratif. Ce projet permet la création de cinq nouveaux ateliers dédiés notamment au bâtiment second œuvre, à l'installation sanitaire, au froid et climatisation et à l'installation et l'équipement électrique. Une plate-forme didactique autour des énergies renouvelables sera créée en partenariat avec le CTME. Six salles de formations et des bureaux, ainsi qu'un établissement de restauration rapide pour les apprentis seront également construits. En parallèle, la réhabilitation et la mise aux normes des ateliers existants se poursuivent : rénovation des plateaux techniques des métiers de bouche et de l'atelier coiffure, agrandissement de l'atelier mécanique et création du nouvel atelier d'esthétique.

→ Au commencement, il y a... le contrat d'apprentissage

L'apprentissage est une formation par alternance qui permet à un jeune (âgé de 16 à 25 ans) d'apprendre un métier. Concrètement, chaque mois, l'apprenti passe une semaine au Centre de Formation Lucien Mainguet et trois semaines en entreprise, sur le terrain. Durant sa semaine au CFA, l'apprenti suit des cours théoriques et pratiques en lien avec son activité et prépare un diplôme reconnu. Le reste du temps, il travaille au sein de l'entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'apprentissage avec lequel il a signé un contrat, engagement tripartite entre l'entreprise, l'apprenti et le Centre

Le CFA Lucien Mainguet, à Nouville, vue du ciel



Le projet d'extension du CFA par le cabinet Cayrol

de Formation. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de 2 ou 3 ans, avec 2 mois d'essai. L'apprenti accueilli au sein de l'entreprise a les mêmes droits qu'un salarié classique (congés payés, avantages divers).

Pour l'employeur, les avantages sont multiples : le salaire est calculé sur le SMG et varie en fonction de l'âge, du diplôme et de l'ancienneté de l'apprenti (de 50 % à 100 % du SMG). L'employeur est exonéré des cotisations sociales CAFAT. Une prime, qui va de 100 000 à 180 000 F par apprenti, est versée par le Territoire à l'employeur à la fin de la première année du contrat.

Des formations pour vos besoins !



Les formations du CFA Lucien Mainguet mènent actuellement à 15 métiers différents, et les cursus peuvent durer de 2 à 5 ans.

Les diplômes proposés : • **Le CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle - diplôme de niveau V en deux à trois ans
• **La MC** : Mention Complémentaire : diplôme de niveau V en un an • **Le BP** : Brevet Professionnel : diplôme de niveau IV en deux ans

Métiers de bouche

CAP boucher (3 ans)
CAP boulanger (2 ans)
CAP pâtissier (2 ans)
CAP cuisine (2 ans)
CAP agent polyvalent de restauration (2 ans)

Métiers du bâtiment

CAP ouvrier de rénovation des bâtiments (MBC) (2 ans) **Nouveau !**
CAP carreleur-mosaïste (2 ans)
CAP peintre en bâtiment (2 ans)
CAP plombier installateur sanitaire (2 ans)
CAP froid-climatisation (3 ans)
CAP électricien (3 ans)
BP électricien (2 ans)

Métiers de la production

CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement (2 ans)
CAP serrurier-métallier (2 ans)

Métiers des soins du corps

CAP esthétique cosmétique (2 ans)
CAP coiffure (2 ans)
MC visagiste (1 an)
BP coiffure option coloriste-permanentiste (2 ans)
BP esthétique-cosmétique (2 ans) **Nouveau !**

Métiers de l'automobile

CAP maintenance des véhicules auto option véhicules particuliers (2 ans)

Selon la demande dans les secteurs professionnels et le potentiel de futurs candidats apprentis, certaines sections de formation sont ouvertes ou fermées d'une année sur l'autre.



Nouveau à la rentrée 2014 !

À la rentrée prochaine, deux nouvelles sections seront ouvertes au CFA :

➔ Le CAP ouvrier de rénovation des bâtiments (maintenance de bâtiment de collectivité - MBC)

Il a été créé pour répondre aux besoins en main d'œuvre des petites entreprises générales du bâtiment, des entreprises multiservices et des entreprises de rénovation. Au cours des deux ans que dure la formation, l'apprenti apprendra à intervenir en toute sécurité, sur un bâtiment à usage collectif en assurant la maintenance et l'entretien de premier niveau au sein d'un bâtiment (maçonnerie, carrelage, peinture, papier peint, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, plomberie, électricité...).

➔ Le Brevet Professionnel Esthétique-Cosmétique

Il est accessible après un CAP Esthétique. Il forme en deux ans des spécialistes qui ont une parfaite connaissance de la peau, des cosmétiques, des techniques de soins, des modelages, de l'épilation, de la manucure, du maquillage... pour prodiguer des soins du visage et du corps aux clients en fonction de leur type de peau et en respectant une hygiène parfaite. Des spécialisations permettent de pousser plus loin les connaissances techniques abordées au cours de la formation (parfumerie, thalassothérapie, etc.). Le brevet professionnel aborde aussi la dimension commerciale du métier (conseil et vente de produits ou de prestations esthétiques) ainsi que sa dimension administrative et financière (participation à la gestion de l'entreprise, évolution de l'activité, évaluation des activités promotionnelles, suivi des opérations bancaires), afin de faciliter la création et la gestion de sa propre entreprise.

Plus d'informations et inscriptions : les jeunes doivent contacter le Point A au 24 69 49, les professionnels doivent contacter le CFA Lucien Mainguet au 25 97 40

Ça bouge au CFA



Le CFA Lucien Mainguet noue des partenariats afin de permettre à ses apprentis d'adapter leurs formations aux évolutions techniques du moment, ou bien de tester leurs connaissances, dans « les conditions du réel », lors d'animations extérieures ou d'événements particuliers. Aussi, plusieurs temps forts rythment l'année comme la journée portes ouvertes, les Lauréats de l'apprentissage ou, tous les deux ans, la Semaine de l'artisanat.



L'atelier boucherie du CFA

→ Les apprentis au Festi'viande

La 1^{re} édition du Festi'viande, a eu lieu à la Maison des artisans en novembre dernier et a attiré de nombreux visiteurs qui ont pu ainsi rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière sur le Territoire. Pour la première fois sur Nouméa, les éleveurs calédoniens ont pu présenter leurs savoir-faire et promouvoir la qualité de leur production locale. Les apprentis de la section boucherie, accompagnés de leur formateur, ont été récompensés lors de leur participation au concours de présentation de vitrines.



→ Match en cuisine au CFA

La CMA était partenaire de l'émission culinaire qui a été diffusée en fin d'année dernière sur NC 1ère. Les épreuves se sont déroulées dans l'atelier cuisine du Centre de Formation Lucien Mainguet. Lors du tournage, deux apprentis ont participé comme commis et un formateur de la section cuisine faisait partie du jury.



L'équipe du CFA pour la Régate des Touques 2012

→ Les apprentis touqueurs

Le CFA a participé pour la 1^{re} fois à « la Régate des Touques » édition 2012. Un événement à la fois convivial sportif et festif qui s'est déroulé sur le plan d'eau de l'Anse Vata. L'équipe, composée de trois apprentis, deux formateurs et de l'assistant éducatif du CFA, a préparé sa touque pendant les temps de pause. L'objectif était de favoriser l'esprit de cohésion et de compétition et de porter les valeurs de l'apprentissage.

→ Cérémonie Les Lauréats de l'apprentissage

Chaque année depuis 5 ans, le CFA récompense ses diplômés lors d'une cérémonie organisée au Méridien, en présence de leurs proches, leurs formateurs et leurs Maîtres d'apprentissage.

Les 3 gagnants des "Trophées de l'apprentissage", accompagnés des représentants de la BNP-Paribas, de la province Sud et du Président de la CMA-NC





Marylda et Jessica, deux récipiendaires des "Trophées de l'apprentissage"

→ 1^{ers} trophées de l'apprentissage

Jessica Bellenguez diplômée d'un BP Coiffure, Marylda Taffa diplômée d'un CAP Esthétique et Guy Fakailo diplômé d'un CAP Pâtissier, ont été récompensés pour l'excellence de leur parcours par les Trophées de l'apprentissage 1^{re} édition, en partenariat avec la province Sud et la BNP-Paribas (qui a offert à chacun un chèque de 50 000 FCFP). Les critères de sélection portaient à la fois sur les notes, l'assiduité, le comportement et la réussite à l'examen des apprentis. Les trois lauréats ont gagné un stage en métropole de deux à trois semaines, en immersion dans une entreprise ou institution de renom, pour parfaire leur formation.

Jessica, 22 ans, ancienne apprentie en CAP puis en BP coiffure, a passé 15 jours dans l'école parisienne Saint Louis, la plus vieille école de coiffure d'Europe, ouverte il y a 160 ans ! Elle y a notamment appris le relooking via la technique du draping et la coupe de la barbe. Deux services qu'elle proposera désormais dans son salon de coiffure à Bourail, dont elle est originaire. Un salon qu'elle a racheté, avec son associée, à son ancienne Maître d'apprentissage.

Marylda, 18 ans, ancienne apprentie en CAP esthétique, a passé deux semaines dans l'enceinte de la célèbre Make Up Forever Academy, à Paris. Elle y a révisé les fondamentaux et y a découvert le maquillage artistique, qui lui a particulièrement plu. Au retour de son stage en métropole, une bonne nouvelle l'attendait : la boutique Yves Rocher a embauché la jeune femme fraîchement diplômée.

Partenariat gagnant



La BNP-Paribas soutient les apprentis via un partenariat noué avec le CFA Lucien Mainguet. Outre une dotation financière aux gagnants des « Trophées de l'apprentissage », La banque réserve des avantages spéciaux à nos 400 jeunes formés en alternance : pour gérer leur compte, en faire le suivi sur Internet, épargner ou encore emprunter. Un coup de pouce bienvenu pour des apprentis qui font leurs premiers pas dans la vie active, qui touchent un salaire et font face à de nouvelles dépenses : logement, transport, assurances.

Anciennement Donneau-Rousseau/Marais
Artisan • Boulanger • Pâtissier • Chocolatier

Aux Délices de Noumba
Boulangers - Pâtisseries - Chocolats - Jambons

Traiteur

Tél. 27 25 24

*Notre magasin s'agrandit
pour mieux vous servir,
venez découvrir nos nouveautés.*

21 rue Eugène Porcheron - Quartier Latin



→ Stage olfactif

Les apprenties du CAP esthétique se sont initiées cette année à la « pyramide olfactive » dans le cadre de leur module parfumerie. Lovaina Guirao, Artisan parfumeur, leur a expliqué les bases du parfum dans son atelier boutique de la Baie de l'Orphelinat, « La carte aux senteurs ». À la suite du stage, les apprenties ont fait une immersion dans une parfumerie dans le but de connaître les différentes catégories de parfum, et l'argumentation liée à la promotion de chaque produit.

Les apprenties esthéticiennes et leur formatrice en action pour la Nescafé Star



→ Boucherie : un plateau pédagogique au top

Un nouveau plateau technique a été mis en place en 2009 pour la section boucherie. Nos partenaires, CALEDOVIA, SODEVIA et L'OCEF, fournissent des carcasses au CFA pour des découpes à but pédagogique. Elles sont entreposées, travaillées et stockées dans un espace adapté, avec des conditions de température et d'hygiène conformes aux normes. Elles peuvent être cassées, désossées et parées par les apprentis sous le contrôle du formateur, puis récupérées dans la journée par CALEDOVIA ou SODEVIA.



Apprenti pâtissier au Salon de la gastronomie

→ Les coiffeuses et esthéticiennes à l'épreuve

Démonstrations lors des Jeudis du Centre-Ville, exercices pratiques et de haute coiffure lors de l'élection de Miss Mont-Dore ou de la Nescafé Star, relooking pour les mamans des quartiers lors de la Journée de la Femme... La coiffure et l'esthétique (exclusivement enseignées au CFA Lucien Mainguet), sont deux sections très dynamiques. L'atelier coiffure, récemment rénové, accueille aussi régulièrement des formateurs de la marque l'Oréal qui animent des stages pour les professionnels. La section coiffure dispose d'un atelier d'application qui propose des coupes de cheveux et travaux plus techniques aux postulants à l'emploi, à des élèves du lycée Escoffier et des stagiaires d'organismes d'insertion comme l'association ACTIVE ou l'ETFPA.

→ Métiers de bouche et de la restauration

Le Salon de la Gastronomie organisé à la Maison des artisans rassemble chaque année des milliers de gourmands. Les apprentis des sections cuisine, boulangerie, pâtisserie, boucherie et restauration y apportent leur contribution : démonstrations de leurs acquis et savoir-faire, dégustations, information sur l'apprentissage et partage d'expérience avec le public.

Devenez Maître d'apprentissage

C'est au futur apprenti de chercher l'entreprise qui convient le mieux à son projet professionnel. Mais si, en tant que professionnel, vous souhaitez embaucher un apprenti, rapprochez-vous :

- des Chargées de relations entreprises du CFA si vous exercez votre activité à Nouméa et La Foa : 25 97 40
- ou des antennes de votre Chambre de métiers et de l'artisanat à Koné (47 30 14), Koumac (47 68 56), et Poindimié (42 74 82).

→ Le CFA connecté

Grâce à un partenariat avec Inet, les apprentis peuvent se connecter gratuitement en Wi-Fi au CFA.



Profitez d'une offre très professionnelle.



- > **ENTRETIEN OFFERT**
sur 3 ans ou 60.000 km*
- > **GARANTIE 2 ANS**
ou 200.000 km*
- > **MARQUAGE OFFERT**
sur votre véhicule**

*Premier des 2 termes échu (offre valable sur la version fourgon uniquement) ** Pour un franc de plus, dans la valeur limite de 70.000F



Mercedes-Benz

Le meilleur, sinon rien.

 **ALMAMETO**
AUTOMOBILES

NOUMÉA : 41 40 68 - KONÉ : 72 03 27 - BOURAIL : 77 96 95 - POINDIMIÉ : 77 66 29 - KOUMAC : 73 51 31

La semaine de l'artisanat en images

////////////////////////////////////

Pour sa deuxième édition, la Semaine de l'artisanat a connu un franc succès ! Avec des animations dans les trois Provinces sous la forme de salon, marchés ou encore portes ouvertes en entreprises, les calédoniens ont pu entrer au cœur même de l'artisanat, première entreprise de Nouvelle-Calédonie.



Visite de l'entreprise Lyne Création par le Président de la CMA-NC et le Président de l'APCMA, Alain Griset, lors de son déplacement en Nouvelle-Calédonie



Visite de la menuiserie Decoux par la classe de 3^e du Collège de Koumac



Le « marché des arts et saveurs » de Koné

Les artisans mobilisés

À travers les différentes actions, environ 200 artisans des trois provinces ont participé aux différentes actions organisées durant la Semaine de l'artisanat, dont :

- 52 exposants pour le Salon des savoir-faire calédoniens
- 45 artisans pour les marchés organisés en brousse
- 30 artisans ayant ouvert leurs portes pour les visites d'entreprise
- 30 artisans ayant posé pour l'exposition « Artisans d'ici »
- 32 artisans, dont les parcours sont présentés dans le livret spécial Semaine de l'artisanat

Le grand public a largement répondu présent au rendez-vous avec environ 5 000 visiteurs sur l'ensemble des animations.



« Le marché des artisans des îles » de Lifou



« Le marché gourmand » de La Foa



Marché en nocturne : « la rue piétonne » spéciale Semaine de l'artisanat à Koumac



L'exposition « Artisans d'ici » à l'hôtel Tiéti de Poindimié



Soirée de l'Excellence Artisanale : remise de Titres et Médailles de la reconnaissance artisanale



Les exposants du Salon des savoir-faire calédoniens à Nouméa



Une démonstration de vannerie pendant le salon



Animation et initiation au Ukulélé pendant le salon



Remise d'un Titre Artisan en son Métier



Visite de l'atelier de plomberie du CFA Lucien Mainguet lors des portes-ouvertes



Exposition « Artisans d'ici » à Nouméa et Grand jeu

Le grand jeu

Rappel du concours : 2 billets d'avion + des centaines de bons cadeaux d'une valeur de 5 000 F offerts par les artisans.
Tirage au sort le lundi 12 août en présence de Maître Hugeaud, huissier de justice.
 La liste des gagnants sera communiquée sur les sites internet : www.cma.nc et www.semaine-artisanat.nc ainsi qu'à l'accueil de la CMA à Nouméa et dans les antennes de La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

Évolution de la démarche Calsol : pour l'installation des chauffe-eaux solaires

////////////////////////////////////

L'heure est au développement durable et aux économies d'énergie. Le marché des chauffe-eaux solaires se développe : installateurs, renforcez vos compétences et valorisez votre savoir-faire en adhérant à la démarche CALSOL !

« La formation chauffe-eau solaire est proposée par le CFA aux professionnels de la plomberie depuis fin 2010. Cette année, nous avons fait évoluer la formation pour mieux répondre aux besoins du marché et des professionnels : renforcement de la partie pratique et mises en situation, adaptation aux technologies les plus couramment utilisées localement, etc. »

explique Didier Kérangouarec, directeur du Centre de Formation Lucien Mainguet.

« À l'issue de la formation, les professionnels peuvent bénéficier d'un accompagnement par un professionnel lors de leur premier chantier de pose de chauffe-eau solaire, une opportunité pour renforcer sa qualification ».

Les professionnels ayant réussi les tests à l'issue de la formation ainsi que les professionnels pouvant apporter la preuve de leur qualification, peuvent demander à signer la Charte d'engagement CALSOL. Après validation par un comité décisionnaire composé de la CMA, de l'ADEME et la DIMENC, le professionnel sera ensuite nominativement référencé par la Chambre de métiers et de l'artisanat et ses partenaires pour une durée de 2 ans, renouvelable. La liste est consultable sur le site de la CMA : <http://www.cma.nc/artisans-tout-savoir/developpement-durable/la-demarche-calsol>

Prochaines formations à la pose de chauffe-eaux solaires :

- Nouméa : 26 au 27 septembre
- Lifou : 15 au 16 octobre



Info pratique

Vous êtes poseur de chauffe-eau solaire certifié Calsol, vous pouvez faire bénéficier de la prime Eco-Cash à vos clients !

Contacts

- Depuis juillet 2013, la démarche CALSOL est pilotée par la Chambre de métiers et de l'artisanat, en partenariat avec l'ADEME et le Gouvernement.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet ou contactez Karine Lacroix, conseillère Santé, Sécurité, Environnement de la CMA.
Tél. : 28 23 37 ou karine.lacroix@cma.nc

- Pour recevoir des informations et vous inscrire à la formation chauffe-eau solaire, contacter le CFA Lucien Mainguet : Tél. : 25 97 40

Un nouveau tri des déchets en province Sud

Des réglementations sont mises en place en province Sud concernant la gestion des déchets : les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE) sont concernés.

Les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE)

À partir du 1^{er} décembre 2013, seront mis en place dans toutes les communes de la province Sud des points d'apports volontaires dans les magasins revendeurs et d'autres sites, pour la collecte de ces déchets :

- **gros appareils électroménagers** : réfrigérateur, lave-linge, four micro-ondes, ventilateur électrique, climatisation, plaques de cuisson, etc.
- **équipements informatiques et télécommunications** : ordinateur, tablette, téléphone, répondeur, photocopieuse, etc.
- **matériel d'éclairage** à l'exception des ampoules à filament
- **distributeurs automatiques** : machine à boissons chaudes ou froides ou produits alimentaires, distributeur de tickets ou d'argent.

Les déchets collectés suivront ensuite des filières de traitement et de valorisation spécifiques.

Les importateurs et fabricants de ces types d'équipements auront l'obligation de gérer la filière depuis la collecte jusqu'à l'élimination. Une éco-participation sur ces équipements pourra être mise en place.

Renseignements auprès de :

- Karine Lacroix, votre conseillère Santé, Sécurité, Environnement à la CMA, Tél. : 28 23 37 ou karine.lacroix@cma.nc
- La Direction de l'Environnement de la province Sud, Tél. : 20 34 00 ou denv.contact@province-sud.nc



La Nouvelle-Calédonie recycle avec

Recycal

l'environnement, c'est plus qu'un métier

Recynord KONE
☎ 42 47 29 - 76 89 03
Lot 28
Sous-secteur les Cases
98 880 - 21 de Nouméa
Nouveaux Établissements
sans au point
Tél: 42 47 29 / 76 89 03
Centre
Fax: 42 47 29 / 76 89 03

Recycal NOUMEA
☎ 43 96 93 - 79 06 69
8 rue Georges Mourin
21 de Nouméa
98000 NOUMEA
Nouveaux Établissements
sans au point
Tél: 43 96 93 / 79 06 69
Centre
Fax: 43 96 93 / 79 06 69

Recycal PAITA
☎ 43 96 93 - 79 06 69
Bientôt à votre service

Recyclage des déchets métalliques non-ferreux

Achat Ca\$h !!

Les non-ferreux sont partout:
canettes, jerrys, profilés, radiateurs, plomberie, câbles électriques avec ou sans gaine, câbles, accastillage, visserie, roussiers, rebâchés, compteurs d'eau, équipements de pêche, équipements automobile

ALUMINIUM

CUIVRE

INOX

LAITON

PLOMB

Recyclage des déchets métalliques ferreux

boîtes de conserve, carrosserie, blocs moteurs, câbles, tôles ondulées...



**C'est pa...
...ment...**

Chez Recycal:
Collecte **gratuite**. Benne **gratuite**.
Paiement **Ca\$h!**

C'était comment avant ?...

Et les batteries, c'est nous aussi.


 collecteur agréé **Tracdec**

Transport et Location de bennes

10 - 15 - 30m3


1m3

1,6m3

2m3

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement: ICPE n°981-2011/ARR/DIMEN

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

* Comment obtenir la demande d'agrément pour devenir Maître d'apprentissage ?

► La demande d'agrément est un formulaire-type à retirer auprès du CFA, dans les antennes de la CMA ou bien à télécharger sur le site Internet www.cma.nc.

Idéalement, la demande d'agrément sera faite en octobre-novembre ; cela laisse le temps d'obtenir l'agrément, de recruter l'apprenti et de signer le contrat d'apprentissage, à partir du 1^{er} décembre.

La demande est à faire parvenir aux chargés relations entreprises du CFA Lucien Mainguet, qui y joint l'avis du Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, et la transmet à la Direction du Travail et de l'Emploi pour instruction.

L'agrément ne peut être accordé que si la personne responsable de la formation remplit bien toutes les conditions prévues à l'article Lp. 522-26 du code du travail.

L'agrément, délivré par la Direction du Travail et de l'Emploi, intervient après une visite dans l'entreprise, dans un délai de 2 semaines à 1 mois environ.

L'agrément est valide pour une durée de 5 années sur le diplôme concerné. Il est envoyé au CFA, qui le transmet à l'entreprise.

L'agrément devient caduc lorsque l'employeur a cessé de former des apprentis pendant cinq années consécutives.

En outre, l'employeur doit présenter une nouvelle demande d'agrément lorsqu'il souhaite recruter un apprenti pour une formation qui ne figurait pas dans sa déclaration initiale.



**Maçonnerie générale
Terrassement
VRD**



**ENTREPRISE
BARRETTEAU**

**BP 553 - 98870 BOURAIL - entbarretteau@canl.nc
Tél : 78 93 64 - 46 00 32 - Fax : 44 10 23**

SAVOIR-FAIRE

Textes et photo : Nelly Jutteau

Lovaïna Guirao, créatrice de parfums

Des parfums à la carte

Dans son atelier boutique de la baie de l'Orphelinat, Lovaina Guirao crée des parfums sur mesure, des parfums d'ambiance, de la papeterie et des bijoux parfumés.

Longtemps réservé aux rites religieux, le parfum entre dans le monde profane durant la période gréco-romaine. En Europe, il se développe considérablement à la Renaissance, alors que s'améliore le processus chimique de fabrication. Il devient un objet de mode à Paris. La ville de Grasse accroît sa réputation avec la commercialisation de gants de cuir parfumés, un accessoire alors très recherché.

C'est un peu « pour revenir à l'époque des gantiers » que Lovaina Guirao crée dans son atelier boutique des parfums sur mesure. « Pour avoir un rapport direct avec les personnes pour lesquelles je crée », à une époque où les parfumeurs sont principalement employés par des groupes chimiques internationaux et s'effacent derrière des marques. Avec « La carte aux senteurs » Lovaina renoue avec l'artisanat du métier.

« Dans un premier temps, je me mets d'accord avec la personne sur le ressenti et le vocabulaire qu'elle attribue à une odeur. Par exemple, le terme « poudré » ne signifie peut être pas la même chose pour elle que pour moi. »

Vient ensuite l'étape de la composition du parfum qui emprunte beaucoup au champ lexical musical. « J'ai plus de 500 matières sur mon orgue à parfums, des huiles essentielles mais aussi des matières synthétiques qui permettent plus de subtilités. Je crée d'abord la note de fond, celle qui restera longtemps sur la peau, puis la note de cœur et enfin la note de tête, la plus volatile, c'est le premier « pshitt » ».

Pour créer les parfums de sa propre gamme, baptisée « Carnets de voyage », Lovaina s'inspire de scènes imaginaires qu'elle tente ensuite de retranscrire olfactivement, « des fées en train de partager un festin » ou encore « une danseuse de flamenco, à la fois forte et fragile ». La gamme compte déjà 6 parfums, auxquels s'ajoutent une eau de Cologne et un parfum mixte « Nicolai Pilioko », une commande spéciale du célèbre peintre wallisien Aloï Pilioko en hommage à son compagnon Nicolai Michoutouchkine.

La carte aux senteurs Tél. : 94 23 31
Email : lacarteauxsenteurs@gmail.com
Page Facebook : la carte aux senteurs



PARCOURS

Lovaina Guirao a grandi à Tahiti. C'est à l'occasion d'un traditionnel Heiva, un concours de danse polynésienne, que la jeune fille a une révélation. « Il y avait des centaines de danseuses qui portaient des couronnes de fleurs d'Ylang Ylang et de tiaré », un souvenir olfactif enivrant qui la conduit jusqu'à la parfumerie. Sa licence de chimie aromatique en poche, Lovaina entre à l'ISIPCA, l'école de parfumerie fondée par Guerlain, à Versailles. Après 2 ans de formation, elle travaille un an comme évaluatrice de parfums pour des enseignes comme Nocibé, Sephora ou la marque de lingerie Chantal Thomass. Mais elle a envie de nouveaux horizons et la jeune femme décide de s'installer en Nouvelle-Calédonie en 2010. Il y a un an et demi, elle ouvre avec son mari « La carte aux senteurs », un atelier boutique à Nouméa. En début d'année, l'entreprise remporte le 3^e prix au concours Femmes d'initiatives dans la catégorie production et Lovaina décroche le prestigieux titre de Maître Artisan en son métier. Depuis peu, cette dernière forme les apprenties du CAP esthétique du Centre de Formation Lucien Mainguet dans le cadre de leur module parfumerie.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Luc Lienart, créateur en matériaux composites

Le Géo Trouvetou des composites



PARCOURS

« Je voulais être savant ! », et il n'en n'est pas loin. Luc Lienart s'est engagé dans l'apprentissage à 14 ans avec l'École de la société métallurgique de Normandie, « une école unique en Europe qui formait ses propres ouvriers, elle n'existe plus aujourd'hui ». Il y apprend la mécanique générale, l'hydraulique, le pneumatique, la robotique, puis la bureautique, l'informatique et la comptabilité. À 22 ans, il se met à son compte et crée plusieurs entreprises avant de trouver sa voie. Il se forme à nouveau par l'AFPA au métier d'agent de maintenance en marine de plaisance, travaille quelques années dans le secteur nautique, avant de se lancer dans les matériaux composites et leurs diverses applications. Il étudie et pratique la sophrologie qui lui permet aujourd'hui de « gérer ses équipes et le stress en entreprise ». À son arrivée en Nouvelle-Calédonie, il s'oriente dans l'assistance technique d'expertise suite aux dommages des biens, puis monte son entreprise TTX, l'abréviation de « tous travaux ». Il y a 3 ans, il se diversifie dans l'application d'antifouling avec Marine protect afin d'améliorer l'impact des produits utilisés dans le nautisme sur l'environnement.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Grâce aux matériaux composites, Luc Lienart crée et répare toutes sortes d'objets. Un savoir-faire qu'il met au service du bâtiment, de l'industrie mais aussi des transports ou encore de la décoration.

Un matériau composite est un assemblage d'au moins deux composants qui ne se mélangent pas mais ont une forte capacité d'adhésion. Le nouveau matériau ainsi constitué possède des propriétés que les composants seuls ne possèdent pas. Ce phénomène permet d'améliorer la qualité de la matière face à une certaine utilisation (légèreté, rigidité à un effort...), et explique l'utilisation croissante des matériaux composites dans différents secteurs industriels et autres.

Luc Lienart travaille lui à l'échelle artisanale dans son atelier à Nouville Plaisance. Il est capable de fabriquer des vans pour les chevaux, des remorques, de petites pièces en résine pour des carrosseries de voitures, des engins de chantier, des avions ou des bateaux. Il y a quelques années, il avait même participé à la création d'un dériveur accessible aux personnes handicapées, « il était entièrement amovible et offrait quatre types de navigations. Nous l'avions exposé au Salon nautique de Paris ». Une expérience qui lui a permis d'entrer dans le monde de la construction navale pour concevoir des prototypes de catamarans.

À partir d'une matrice qu'il fabrique, l'artisan réalise des moules pour couler des pièces monumentales comme les poteaux et les jardinières arrondies du Mirage Piazza, mais aussi des objets pratiques comme des portes ou des cuves, des pièces originales comme des vitraux pour des monuments historiques, « je teins alors dans la masse le composite, qui par ailleurs a l'avantage d'être beaucoup plus résistante que le verre ». Il crée aussi du mobilier, des chambranles et des objets de décoration comme des luminaires, des masques et même des bijoux dans lesquels il peut intégrer des morceaux de tissus stratifiés. Son imagination est sans limite.

En parallèle de son activité de travaux en tout genre, Luc Lienart s'est associé dans une autre entreprise Marine Protect. « J'applique de l'antifouling bio, ce produit que l'on met sous la coque des bateaux pour éviter aux micro-organismes de s'accrocher. Ce procédé innovant, à base de cuivre, permet à la fois de protéger le lagon – en évitant les rejets en mer – et d'accroître l'efficacité du revêtement. Plus besoin de faire une application sur la coque du bateau tous les ans ! ».

**TTX et Marine Protect - Nouville Plaisance-Nouméa - Tél. : 77 77 09
Email : l.lienart@hotmail.fr**

MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
**Dumbea
sur mer**
nouvelle ville, nouvelle vie

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA → Snack

SARL – Local opérationnel, équipement et matériel récents – Parking client considérable – Zone de chalandise attractive – Chiffre d'affaires à développer – Pas d'investissements à prévoir
Date création/reprise > 2010 – Rayonnement > Nouméa – **Prix : 8 U (négociable)**

→ Fleuriste

SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante – Personne créative et rigoureuse recherchée – Date création/reprise > 1984
Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 15,5 U (négociable)

→ Coiffure mixte URGENT - Cause santé

Vente du fonds artisanal – Local de 90 m² – Clientèle liée au concept mis en place – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations et vente de produits, aménagement du local), bonne rentabilité, opérationnel – Date création/reprise > 2005 – Rayonnement > Nouméa, Ducos
Prix : 13 U

→ Coiffure mixte

EI – Vente du fonds artisanal – Local de 53 m² – 1 place de parking et parking client à proximité – Possibilité de location de fauteuil – Potentiel de développement – Date création/reprise > 2007
Rayonnement > Nouméa – **Prix : 7,5 U**

→ Coiffure mixte

SARL – Salon de coiffure très bien situé, ayant « pignon sur rue » – Local de 44 m², rénové en 2009 – Clientèle habituelle et fidèle (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Possibilité pour le repreneur de location de fauteuil – Chiffre d'affaires à développer – Date création/reprise > 1975 – Rayonnement > Nouméa
Prix : 11 U (négociable)

→ Coiffure hommes

EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité – Date création/reprise > 1997
Rayonnement > Nouméa
Prix : 7 U (notaire offert)

→ Coiffure mixte

Vente des parts sociales – Local bien situé, proximité plage, hôtels et commerces – Représentant de grandes marques – Potentiel de développement (2 personnes, diversification de l'activité : lissage, extensions et ongles) et d'aménagement – Repreneur dynamique recherché – Date création/reprise > 2005
Rayonnement > Nouméa
Prix : 10 U (négociable)

→ Esthétique

SARL (Associée unique) – Vente des parts sociales
Local bien situé en centre-ville et aménagé (partie accueil et ongles, 2 cabines et zone de stockage) Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, aucun nouvel investissement à prévoir dans l'immédiat – Potentiel de diversification de l'activité (soins du corps) et d'aménagement du local – Accompagnement du repreneur par la vendeuse
Date création/reprise > 1996
Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 12 U

→ Labo photo

SARL – Laboratoire de développement de photos et créations situé dans une galerie passante fortement fréquentée, clientèle fidélisée, potentiel de développement – Date création/reprise > 1997
Rayonnement > Nouvelle-Calédonie
Prix : 14 U

→ Fabrication-Vente textile

EI – Fabricant de textile de marque locale déposée à forte notoriété – Local de 75 m² situé en zone touristique – Activité en pleine expansion – Aucun investissement à prévoir
Date de création/reprise > 2010
Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 15 U (négociable)

→ Construction métallique

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD) – Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011 – Date création/reprise > 1970
Rayonnement > Provinces Sud et Nord
Prix : 35 U

→ BOUCHERIE

SARL – Vend cause départ en retraite société de boucherie située sur Nouméa, sur zone de chalandise à faible concurrence – Entreprise immédiatement exploitable – Peu de frais immédiats à prévoir – Date création/reprise > 1984 – Rayonnement > Nouméa, Grand Nouméa
Prix : 9,5 U

→ BTP

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel) – Potentiel de développement intéressant – Rentabilité stable
Date création/reprise > 2007 – Rayonnement > Nouvelle-Calédonie – **Prix : 5 U (négociable)**

KONÉ → Commerce-Plomberie

EI – Activité d'installation, de vente de produits et système de brumisation – Très fort potentiel de développement sur marché de niche – Produits sous contrat d'exclusivité – Forte rentabilité – Date création/reprise > 2009 – Rayonnement > Nouvelle-Calédonie – **Prix à négocier**

Esthétique

Institut de beauté d'une surface de 81 m², avec WC, douche, 3 cabines de 9, 14 et 16 m², espace ongles, vente et accueil – Matériel performant (cellu M6, ALICE, shin master...) et petit outillage nécessaire à l'activité (ongles, épilation et soins) – Local parfaitement meublé – Potentiel d'aménagement du local et de développement de l'activité (coiffure) – Date création/reprise > 2007
Rayonnement > Province Nord
Prix : 18 U stock compris (négociable)

→ Coiffure mixte

Activité de coiffure mixte et à domicile – Clientèle fortement fidélisée – Fort potentiel de la demande à domicile – Immédiatement opérationnelle et accompagnement du repreneur durant 3 mois – Date création/reprise > 2007
Rayonnement > Province Nord – **Prix : 5 U**

KOUMAC → Menuiserie

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale – Matériel entretenu – Clientèle de proximité – Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier (terrain, habitation, atelier 300 m²) – Date création/reprise > 1968 – Rayonnement > Koumac, Province Nord
Prix : 52 U

Pour plus d'informations, contactez un conseiller de la CMA :
- Transmission : Caroline COURTOT (services) ou Kevin WENGER (alimentation, bâtiment, production)
- Reprise d'entreprise : Kevin WENGER
Tél. : 28 23 37
caroline.courtot@cma.nc
kevin.wenger@cma.nc

LA VIE CHÈRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Baisse des Prix

Prix contrôlés

Gel des Prix



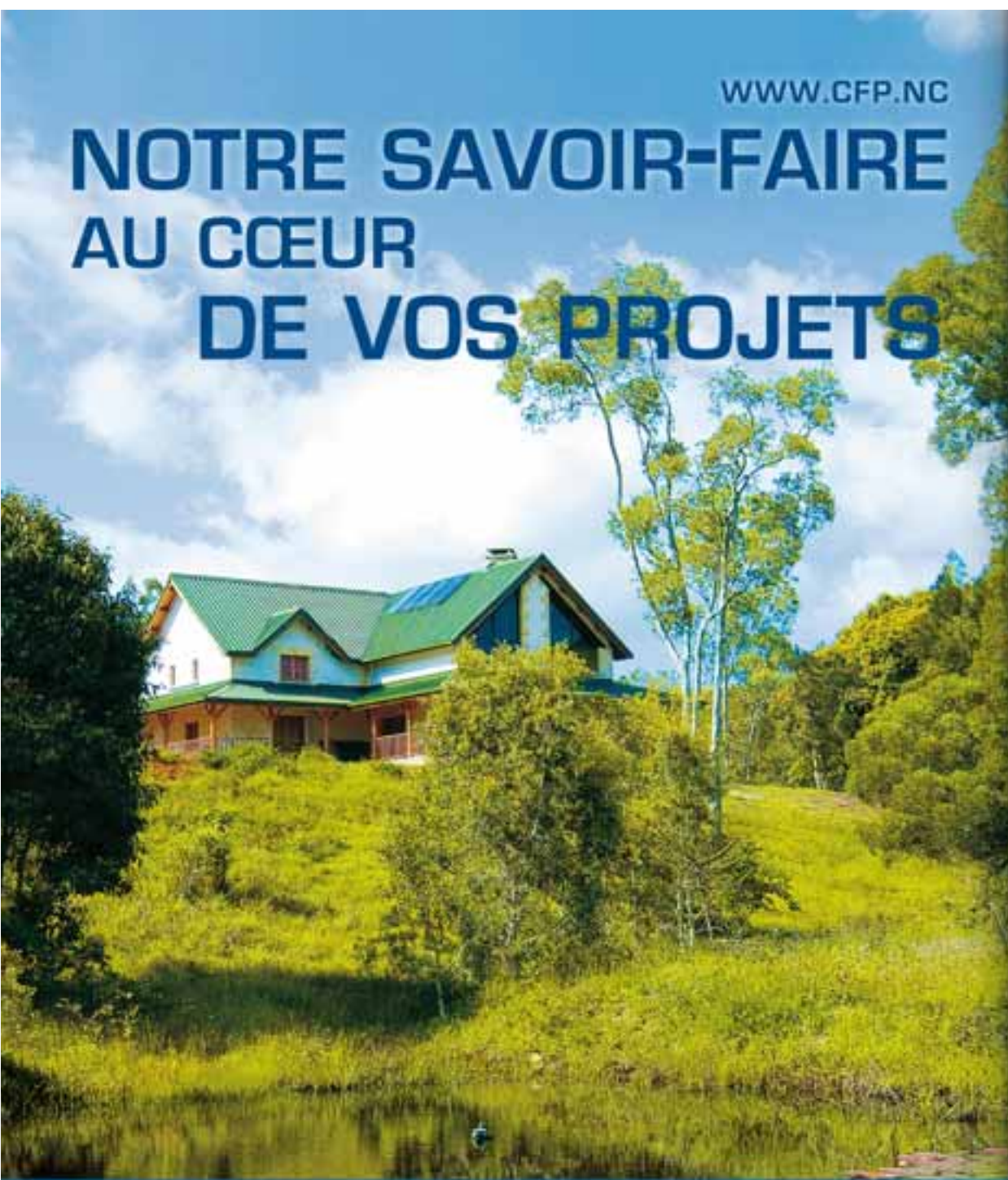
Les acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux ont convenu d'appliquer une baisse générale de 10% sur le prix de plus de 500 articles en magasin, d'étendre le contrôle des marges à de nouvelles catégories, de geler les prix de tous les produits de consommation courante jusqu'au 31 décembre 2014*.

information sur www.gouv.nc

* Le protocole "Vie Chère" prévoit : "le gel des prix à compter de la signature du présent protocole, et jusqu'au 31 décembre 2014, de l'ensemble des produits et services offerts en Nouvelle-Calédonie hors alcool, tabacs et boissons et produits sucrés. Des dérogations pourront être accordées pour les produits dits « à cours » et en fonction de l'évolution des taux de change".

WWW.CFP.NC

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU CŒUR DE VOS PROJETS



CONSEIL
DIMENSIONNEMENT
CHARPENTES

COUVERTURES
STRUCTURES MÉTALLIQUES
2ND OEUVRE

Grâce à son bureau d'études intégré, CFP, entreprise 100% calédonienne, vous accompagne et vous propose un large éventail de solutions pouvant répondre à vos demandes architecturales. De plus, aujourd'hui, l'ensemble des produits du second oeuvre (clins, plaques de plâtres, lambris, bloc portes, panneaux de plancher, ...) est également disponible chez CFP.

DUCOS
35, RUE ALIER
TÉL. 27 38 58
ventes@cfp.nc



PAÏTA
LOTISSEMENT ZIZA
TÉL. 44 58 59
païta@cfp.nc



Je produis
calédonien